

Les principales divisions administratives traditionnelles du territoire français sont les suivantes :

- la [commune](#), issue de l'ancienne [paroisse](#), depuis 1789
- la [Communauté de communes](#), regroupement de plusieurs communes
- l'[arrondissement](#), division du département instaurée en 1800 correspondant au [district](#) créé au début de la révolution
- le [département](#), depuis 1789
- la [région](#), qui était initialement un regroupement de départements dont le découpage actuel est fixé pour l'essentiel en 1960, institutionnalisé en 1982, modifié par la loi NOTRe en 2016

La commune

de Corny est gérée par un Maire, **M. Denis BLOUET** élu au sein d' un Conseil Municipal de 19 personnes.

Le Conseil Municipal est élu au suffrage universel tous les 6 ans par un scrutin de liste à 2 tours.

Le Conseil actuel a été élu le 30 Mars 2014

La Communauté de Communes

Nous faisons partie de la Communauté de Communes de Mad & Moselle, issue de la fusion des communauté de communes du Val de Moselle (CCVM) et de celle du Chardon Lorrain.

Elle regroupe 49 communes pour 20 955 habitants

Le Conseil Communautaire est composé de 72 délégués ; Il est dirigé par un Bureau présidé par **Gilles SOULIER**, maire d'Ancy-Dornot, assisté d'un bureau composé de 13 vice-présidents et élargi à un bureau permanent regroupant 18 délégués supplémentaires.

Le canton

dont Corny fait partie est celui des **Coteaux de Moselle**, chef lieu **Moulins les Metz**

Le binôme de Conseillers Départementaux élus jusqu'en 2021 est constitué par **Mme Bernadette LAPAQUE (UDI) et M. Jean FRANCOIS (UDI)**

L'arrondissement

L'arrondissement départemental est une circonscription administrative, subdivision du département ; il est subdivisé en cantons, eux-mêmes subdivisés en communes. L'administration d'un arrondissement est confiée à un sous-préfet qui assiste le préfet du département.

Nous faisons partie de Metz-Campagne, le représentant de l'Etat y est le sous-préfet de Metz-Campagne,

M. Alain CARTON

L'arrondissement est divisé en 9 cantons.

La Circonscription Législative

Elle permet d'élire un représentant à l'**Assemblée Nationale**, constituant avec le Sénat le Parlement, organe du pouvoir législatif.

Il existe 9 circonscriptions en Moselle, Corny fait partie de la 2ème, dont le député élu en 2017 (jusqu'en 2022) au suffrage universel par un scrutin uninominal à 2 tours est **M. Ludovic MENDES (LREM)**

Le Département (57 - Moselle)

est dirigé conjointement par le Préfet, **Didier MARTIN** (représentant de l'Etat)

et le **Conseil Départemental de la Moselle** constitué de l'ensemble des Conseillers Départementaux des 27 nouveaux cantons (élus jusqu'en 2021) et présidé par **M. Patrick WEITEN (UDI)**

Nous faisons partie du canton des Coteaux de Moselle, dont le chef-lieu est désormais Moulins les Metz.

La Région

La Région **Grand Est** est composée des 3 anciennes Régions Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne.

La région **Alsace**, composée de deux départements : le Bas Rhin et le Haut Rhin ;

La région **Lorraine**, composée de 4 départements: la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges ;

La région **Champagne-Ardennes**, composée de 4 départements : Ardennes, Aube, Marne et Haute Marne.

Jean Luc MARX ,est le préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin

Le Conseil Régional est constitué de 73 conseillers régionaux élus pour 6 ans au suffrage universel, par un scrutin de liste à la proportionnelle.

Il est présidé par **M. Jean ROTTNER (LR)**, ex maire de MULHOUSE